

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL56

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, M. Candelier, Mme Buffet, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 30 et 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime les dispositions relatives aux conditions dans lesquelles l'absence du lieu d'hébergement par le demandeur d'asile peut-être soumise à autorisation administrative.